



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 43

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière, M. GERRARD soulève une question de privilège au sujet de déclarations faites par le ministre de l'Infrastructure et des Transports à l'Assemblée le 4 juin 2015 et propose que cette question soit renvoyée à un comité législatif pour un examen plus approfondi.

M. GOERTZEN et M. le *ministre* ASHTON interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 31) — *Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act;*
(M. le *ministre* CALDWELL)

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique et autres modifications)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re Post-Traumatic Stress Disorder and Other Amendments).*

(M^{me} la *ministre* BRAUN)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (J. Foster, W. Markle, J. Hawrychuk et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (L. Shirliff, D. Speer, K. McGraw et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (T. Remillard, G. Peit, G. Chouinard et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le tronçon commun de 1,5 kilomètre des routes provinciales à grande circulation n^{os} 5 et 16 qui traverse la ville de Neepawa n'est pas sécuritaire et présente par conséquent un danger pour le public et qu'il soit exhorté à en prioriser le renouvellement et envisage d'y apporter les améliorations nécessaires en tenant compte de son utilisation actuelle. (M. Macsymic, S. Mashtoler, J. Innes et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin d'examiner les avantages économiques et les coûts de construction d'une marina à Lac-du-Bonnet. (S. Sveinson, D. Grolette, A. Meade et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. le ministre SARAN, M. GRAYDON, M. le ministre ALLUM ainsi que MM. CULLEN et SWAN font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 28(3) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce qu'une proposition présentée au cours d'un jour réservé à l'opposition sera examinée le mardi 9 juin 2015.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl Reid